

DOSSIER D'INSCRIPTION - REUNION

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

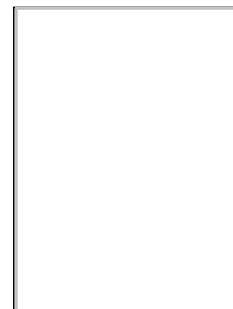
Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Nationalité :

Tél mobile :

Adresse Mail :



Votre inscription ne sera validée qu'après réception par AERO SCHOOL de tous les documents demandés en annexe. Vous devez également parapher (mettre vos initiales) au-bas des pages 3 à 6 du dossier.

Merci de retourner ce dossier par mail à l'adresse suivante uniquement :

contact@aeroschool.fr

:

VOS FORMATIONS

CCA à la Réunion

Cabin Crew Attestation - Diplôme DGAC

Redevances DGAC non incluses dans le prix de la formation :

(70€ pour la théorie et 280€ pour la pratique) = 350 € TTC

(les personnes inscrites à Pôle Emploi en sont exonérées)

Le niveau de sortie est égal au niveau d'entrée

Intensité hebdomadaire 35h/semaine

Théorie : 112 h Session 1 : du 18 Mars au 15 Avril 2024

Pratique : 48 h, A Nanterre : dates à déterminer 2 à 3 mois après obtention de l'examen théorique

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article L.920-13 du code du travail

Entre les soussignés

- 1) L'organisme de formation AERO SCHOOL enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 11 92 16488 92 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de France. L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09
- 2) Le co-contractant, l'apprenant.

Article 1 : Objet et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article L.900-2 du code du travail. Elle a pour objectif de former des apprenants afin de les préparer l'examen d'État du Cabin Crew Attestation (CCA) diplôme de la Direction Générale de l'Aviation Civile et d'autres formations complémentaires éventuelles : Préparation aux Sélections et Anglais TOEIC.

La durée de la formation est fixée à :

- CCA théorique et pratique : 160 heures,
- CCA pratique uniquement : 48 heures,

Article 2 : Niveau de connaissances préalable nécessaire ET PREREQUIS avant l'entrée en formation

- CCA théorique : aucun niveau de connaissance n'est requis pour l'entrée en formation.

Niveau Bac fortement conseillé et maîtrise de la langue française.

- CCA pratique : le certificat de réussite à la théorie est obligatoire ainsi que le certificat médical et l'attestation de natation.

Article 3 : Organisation de l'action de formation CCA

La formation est organisée pour un effectif de 12 apprenants minimum / 24 apprenants maximum par session.

Les frais de déplacement et d'hébergement pour la partie pratique à Nanterre restent à la charge de l'apprenant dans tous les cas.

Les conditions générales dans lesquelles la formation théorique est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivants :

- Dès l'inscription validée, l'apprenant reçoit par mail une documentation sur les modalités et les prérequis pédagogiques à connaître.
- La convocation est envoyée courant du mois précédant le début de la formation accompagnée du règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur est susceptible d'être sanctionné par un avertissement écrit ou par une exclusion de la formation.
- Le manuel est remis à l'apprenant le premier jour de la formation théorique.
- L'apprenant disposera d'un accès à la plateforme E-learning gratuit à compter de son entrée en formation jusqu'au 30 du mois suivant le dernier jour de sa formation théorique.
- Un travail personnel sur cette plateforme est obligatoire tout au long de la formation, notamment 1 test par jour minimum.
- La formation pratique se déroule uniquement dans le Centre d'Examen Aero School à Nanterre.

D'autre part, le délai d'inscription à la partie pratique est limité à 1 an à compter du dernier jour de la formation théorique, la date d'examen pratique sera fixée par le Centre d'Examen en fonction des disponibilités de dates d'examen de la DGAC. A condition que les prérequis cités en Article 2 du présent contrat soient respectés.

Article 4 : Conditions de présentation du candidat à l'examen théorique et/ou pratique

Conformément aux exigences de la DGAC, l'attestation de formation théorique et/ou pratique remise pour accéder aux examens ne pourra être délivrée dans les cas suivants :

- Retards ou absences,
- Tout module non réalisé partiellement ou totalement,
- Echec aux entraînements piscine et/ou feux-fumée

Seule la commission pédagogique statuera sur les décisions et solutions envisagées.

Article 5 : Prix et dispositions financières

- Formation CCA théorique et pratique (hors frais DGAC) : 2 380,00€ (formation théorique à **1600.00€** et formation pratique 780.00€). Les modalités de règlement de la somme incombant à l'apprenant sont les suivantes :
 - Un premier **virement** d'un montant de 480,00 € pour valider l'inscription (Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix total de l'action.)
 - Le solde peut être réglé en 1 ou 2 fois avant le début de la formation : **1120.00€** (ou 2 x 560,00 €)
- A la demande de l'apprenant, possibilité de régler la totalité de la formation en une fois et par virement.

Dans tous les cas :

Les frais d'inscription aux examens de la DGAC : 70€ pour l'examen théorique et 280€ pour l'examen pratique ne sont pas inclus dans le montant de la formation.

Ces frais resteront à la charge de l'apprenant sauf pour les demandeurs d'emploi. Les conditions de règlement seront envoyées durant la formation CCA.

Si l'apprenant souhaite être financé par CPF uniquement, il doit :

- Faire les démarches de demande de prise en charge avant le début de la formation (minimum 1 mois avant),
 - Régler le solde de la formation sur le site du CPF en cas de prise en charge partielle du solde disponible,
 - Envoyer son dossier d'inscription avec l'accord de financement officiel
 - Régler l'intégralité du coût de la formation en cas de non-paiement par l'organisme, pour quelque motif que ce soit.
- Si le stagiaire financé ne respecte pas les dates prévues par sa convention et le nombre d'heures conventionnées, le solde de la totalité des heures non réalisées sera à sa charge.

Article 6 : Durée du présent contrat

L'action de formation débute le premier jour de formation CCA pour une durée d'1 an. Passé ce délai, si l'apprenant n'a pas fini sa formation (théorie ET/OU pratique), AERO SCHOOL considérera la situation comme un abandon (Article 8), et aucun remboursement ne sera effectué.

La totalité de l'engagement financier sera assuré par l'apprenant.

Article 7 : Délai de rétractation et conditions de réalisation

À compter de la date de signature du présent contrat et avant la date de rentrée en formation, l'apprenant a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par mail. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué : la TOTALITE du coût de la formation sera encaissée. Tout apprenant commençant sa formation avant le terme du délai de rétractation, renonce à faire valoir ce délai et en manifeste son renoncement par la signature de ce contrat.

Article 8 : Annulation de stage - Abandon - Inaptitude

Après le délai de rétractation et avant le premier jour de formation, l'annulation de la formation ne pourra avoir lieu que dans le seul cas d'une inaptitude médicale notifiée définitive par le CEMPN ou par un médecin agréé DGAC : dans ce cas AERO SCHOOL rembourse les 480,00 €. Dans tous les autres cas, toutes les formations sont dues dans leur intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué après le début de la formation. La totalité de la formation sera due par le stagiaire qu'il soit financé par le CPF ou par ses fonds propres. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Tenue vestimentaire en formation et dans les locaux

Afin de développer une attitude professionnelle, l'apprenant s'engage durant toutes ses formations (sauf pour la pratique) à porter une tenue adaptée au métier de Personnel Navigant Commercial : tailleur-jupe ou tailleur-pantalon pour les dames, costume cravate pour les messieurs du lundi au vendredi.

Pendant la formation pratique, une tenue de type « décontractée » peut être portée chaque jour cependant aucun bijou ne sera toléré. Les cheveux sont également coiffés et attachés pendant toute la formation et les ongles coupés.

Article 10 : Assurance et Couverture sociale

AERO SCHOOL atteste avoir souscrit une Assurance en Responsabilité Exploitation et Professionnelle. L'apprenant doit obligatoirement être couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Article 11 : Confidentialité et Propriété intellectuelle

Les données personnelles collectées par AERO SCHOOL dans le cadre de la constitution du dossier de l'apprenant feront l'objet d'un traitement informatique.

AERO SCHOOL s'engage à ne pas communiquer ces données, et à assurer la protection du fichier informatique constitué. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, l'apprenant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il pourra exercer en s'adressant à AERO SCHOOL - 126 avenue Georges Clémenceau - 92000 NANTERRE. En signant ce contrat l'apprenant s'engage à n'utiliser les ressources pédagogiques AERO SCHOOL que pour sa propre formation. Toute reproduction, copie et publication sur le net ou les réseaux sociaux sans l'accord préalable d'AERO SCHOOL sont interdites par la loi sur la propriété intellectuelle et passible d'une sanction pénale d'un an d'emprisonnement et de 45000.00€ d'amende.

Article 12 : En cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de PARIS (75) sera seul compétent pour régler le litige. L'apprenant s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur d'AERO SCHOOL.

☐ En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente ci-dessus.

Fait à Nanterre, le

Pour AERO SCHOOL
Gilda THIEBAUT
Directrice

Pour le stagiaire
Lu et approuvé



DOCUMENTS A FOURNIR

Afin que nous puissions prendre en compte votre inscription, il est impératif de nous faire parvenir dans les plus brefs délais TOUS les éléments suivants. Règlement par virement à AERO SCHOOL :

IBAN : FR76 1870 7000 3530 2218 7132 708, adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPVER

Documents administratifs

- ☐ 1 photo d'identité, à coller sur la 1ère page du dossier
- ☐ 1 exemplaire de contrat de formation, lu, daté paraphé et signé
- ☐ 1 photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport (pages 2 et 3) en cours de validité (ou votre titre de séjour et votre passeport valide de 4 mois minimum)
- ☐ 1 curriculum vitae (cv) avec photo
- ☐ 1 certificat récent d'aptitude à exercer la pratique d'activités aquatiques délivré par un médecin généraliste, à ne pas confondre avec l'aptitude médicale DGAC.
- ☐ 1 attestation de natation, signée et tamponnée par un maître-nageur. Modèle joint uniquement
- ☐ Si le candidat est demandeur d'emploi, un justificatif d'inscription Pôle Emploi (avis de situation)
- ☐ Si le candidat est mineur lors de son inscription, une autorisation parentale

Règlement de la formation

- ☐ **Montant total de la formation 2380 € : (*hors redevances DGAC*)**
Pour les non financés :
 - 1er virement de 480 € (à envoyer avec le dossier - avis de virement à l'appui),
 - Solde de 1120€ pour la partie théorique à régler par virement avant le début de la formation en 1 ou 2 fois (2 x 560€)
 - La partie pratique sera à régler après l'obtention de votre examen théorique : 780€Pour les financés :
 - Accord de financement CPF de la partie théorique seule ou de la formation totale

ATTESTATION NATATION

Je soussigné(e)

Maître-nageur-sauveteur à la piscine de

Diplôme N°

Certifie sur l'honneur que M./Mme

A effectué les épreuves suivantes :

Départ sauté ou plongé grand bassin

☐ Apte ☐ Inapte

Nage statique (main en dehors de l'eau) grand bassin, 30 secondes

☐ Apte ☐ Inapte

Nage sur 50 mètres dont

- 25 mètres dorsal en propulsion jambes uniquement (mouvements brasse ou battement)
Effectué en secondes.

- 25 mètres nage libre
Effectué en secondes.

Exercice effectué avec aisance

☐ Oui ☐ Non

Commentaires

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Le

Cachet et signature